

Référence :

Vecho, O. & Schneider, B. (2015). Attitudes envers l'homoparentalité : une comparaison entre psychologues français et québécois. *Canadian journal of Behavioural Science/Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, 47(1), 102-112. [doi:10.1037/a0037607](https://doi.org/10.1037/a0037607)

Attitudes envers l'homoparentalité : une comparaison entre psychologues français et québécois

Olivier Vecho

Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, France

Benoît Schneider

Université de Lorraine, France

Olivier Vecho, Laboratoire CLIPSYD (EA 4430), Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, Nanterre, France ; Benoît Schneider, InterPsy-EFG (EA 4432), Université de Lorraine, Nancy, France.

Les auteurs remercient Émilie Jouvin pour sa participation à l'adaptation du questionnaire à la population québécoise et au recueil des données au Québec. Ils remercient également l'Ordre des Psychologues du Québec et la Fédération Française de Psychologie et des Psychologues pour leur aide dans la diffusion de leur questionnaire.

Toute correspondance concernant cet article doit être adressée à Olivier VECHO, UFR SPSE, Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex, France. Courriel : olivier.vecho@u-paris10.fr.

Résumé

Au-delà des positions des « psys » les plus médiatisés, l'attitude des psychologues envers l'homoparentalité a rarement fait l'objet d'analyses. Cette étude vise à contribuer à ce champ de recherche dans une perspective comparative entre psychologues du Québec et de France.

L'intérêt de la comparaison réside dans l'articulation entre des caractéristiques communes et divergentes : tous deux francophones, le Québec et la France sont globalement marqués par une évolution des mentalités de plus en plus favorables à l'homoparentalité, mais aussi par des différences renvoyant au contexte légal au moment du recueil de nos données (mariage, adoption conjointe, insémination autorisés au Québec et interdits en France) et aux approches théoriques d'un grand nombre de praticiens. L'échantillon est composé 277 psychologues au Québec et de 275 psychologues en France, sollicités avec l'aide de l'Ordre des Psychologues du Québec et de la Fédération Française de Psychologie et des Psychologues. L'analyse des données recueillies par questionnaire permet notamment de constater que les psychologues québécois sont significativement plus confiants que les psychologues français quant au développement des enfants de familles homoparentales et aux aptitudes parentales des couples de même sexe, et plus favorables à la légalisation de l'accès à la parentalité pour les personnes gaies et lesbiennes. La faible prédictivité des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles nous amène à poser l'hypothèse d'une évolution globale potentielle des attitudes qui contribue aux transformations anthropologiques vis-à-vis de l'homoparentalité.

Mots-clés

Attitudes, psychologues, comparaison internationale, France, Québec, homoparentalité

Abstract

Aside from the opinions of high profile psychologists, little is known about psychologists' attitudes toward gay and lesbian parenting. The present study contributed to this field of research by comparing psychologists' perspectives in France and Quebec. The interest of this comparison lies in the shared and divergent characteristics of both countries. Society-wide, Quebec and France are becoming more favorable to same-sex parenting. Differences still exist however, at the time this study was carried out, concerning the legality of same-sex marriage, adoption, and donor insemination, all legal in Quebec but not in France. Theoretical approaches of a large number of French and Quebec practitioners may reflect this difference, as the study aimed to find out. The study sample was composed of 277 psychologists in Quebec and 275 psychologists in France, approached via the Order of Psychologists of Quebec and the French Federation of Psychology and Psychologists. The analyses of the data collected with the questionnaire showed that Quebec psychologists are significantly more confident and positive than French psychologists in relation to the development of children of LGBT families and the parenting abilities of same-sex couples, and thus more favorable to the legalization of access to parenting for gays and lesbians. The low predictability of the demographic and professional characteristics leads us to hypothesize a potential overall evolution of attitudes that would contribute to anthropological transformations on same-sex parenting.

Keywords

Attitudes, psychologists, cross-national comparison, France, Quebec, gay and lesbian parenting

Attitudes envers l'homoparentalité :

une comparaison entre psychologues français et québécois

Les transformations de la famille au cours des dernières décennies, tout au moins dans les sociétés occidentales, ont conduit à la multiplicité de formes familiales dites « non traditionnelles », c'est-à-dire de familles où la configuration n'est pas celle d'un couple composé de deux personnes de sexe différent et élevant un ou des enfant(s) avec lesquels la nature des liens créés recouvre une réalité à la fois biologique, sociale et légale.

Parmi les familles dites « nouvelles », les familles homoparentales sont de plus en plus visibles, notamment du fait de leur organisation en réseaux de soutien associatifs qui militent pour leur reconnaissance et leur accès à un traitement égalitaire, ou de l'intérêt dont elles sont aujourd'hui l'objet dans les différents médias. Cette visibilité grandissante n'est pas qu'un effet d'optique qui résulterait d'une focalisation durant les récents débats, notamment en France, sur la légalisation du mariage et de l'adoption pour les couples de même sexe. En effet, il est aujourd'hui permis de faire l'hypothèse d'une réelle augmentation du nombre de ces familles étant donné l'évolution favorable des mentalités à leur égard, le développement des techniques d'aide médicale à la procréation, la diffusion de plus en plus large de conseils et d'informations sur les différentes possibilités de concrétiser un projet parental, ou encore l'adoption de lois visant à les reconnaître et les protéger dans un nombre croissant de pays. Les statistiques qui tentent de quantifier le nombre de familles homoparentales restent cependant rares et parfois peu précises : ainsi, aux États-Unis, l'homoparentalité concernerait entre 2 et 14 millions d'enfants (Tasker & Patterson, 2007) et au Québec, d'après le Ministère de la Famille et des Aînés (2011), les données du recensement canadien de 2011 pour le Québec indique que 1 410 enfants vivent dans une famille composée d'un couple de même sexe marié ou en union de fait. En France, faute d'enquête adaptée, ne sont disponibles pour l'heure que des estimations : Gross (2007), en partie

sur la base de statistiques internes à l'Association des Parents Gays et Lesbiens, avance une fourchette de 200 à 300 000 enfants, alors que Festy (2006), sur la base de statistiques concernant les populations allemandes et néerlandaises, estime plutôt leur nombre entre 15 et 40 000 (sans toutefois tenir compte des familles recomposées et des enfants élevés en coparentalité). Pour pallier le manque d'informations solides, l'*Institut National d'Études Démographiques* et l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* ont annoncé la mise au point une enquête tenant compte de la réalité de ces familles en France (Rault, 2009).

Pour de multiples raisons, les parents gais et lesbiens et leurs enfants peuvent être amenés à consulter des professionnels de la santé mentale : pour des problématiques en lien plus ou moins direct avec leur situation homoparentale (par exemple pour faire face à des situations d'adversité dans un contexte homophobe) mais aussi pour toute autre question qui n'y serait pas liée (par exemple suivi d'un enfant handicapé ou malade). Ces professionnels peuvent aussi être amenés à intervenir dans les procédures d'agrément en vue d'adoption ou à accompagner des couples qui font le projet d'avoir un enfant par un autre moyen. Pendant longtemps, nombre de psychologues, psychanalystes, psychiatres, ainsi que leurs organisations professionnelles, ont pourtant soutenu une vision de l'homosexualité comme pathologie et proposé d'y remédier par l'usage de psychothérapies. Ce n'est qu'en 1973 que l'*American Psychiatric Association* a retiré sa définition pathologisante de l'homosexualité du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, suivie en 1975 par l'*American Psychological Association*. Ce n'est qu'en 1991 que l'*Organisation Mondiale de la Santé* a également retiré l'homosexualité de sa *Classification Internationale des Maladies*. Cette conception pathologisante est donc en net recul de nos jours, même si elle trouve toujours ses partisans : selon Crisp (2005), des études américaines des années 1990 montrent par exemple que les personnes gaies et lesbiennes qui consultent sont susceptibles de rencontrer des praticiens qui minimisent ou exagèrent l'importance de l'orientation sexuelle

dans la vie de leurs patients, ou coupent court aux questions liées à l'homosexualité, dévalorisant ainsi les expériences de vie de leurs patients, voire utilisent des thérapies dites « réparatrices » ou de « conversion » dans l'objectif de modifier l'orientation sexuelle, thérapies défendues aux États-Unis par la *National Association for Research & Therapy of Homosexuality*. Sans aller jusqu'à ces excès, certains psychologues peuvent rencontrer de l'inconfort, des difficultés ou des réticences à remplir leurs fonctions auprès des familles homoparentales, parce que dans ce domaine leur pratique s'appuie sur des connaissances en construction (du fait notamment de la diffusion progressive des études sur les familles homoparentales), parce que les situations peuvent être complexes du fait de la diversité même que présentent les familles homoparentales dans leurs modes de construction (recomposition homoparentale, adoption, insémination artificielle avec donneur (IAD), gestation pour autrui (GPA), coparentalité, recours à un donneur connu), mais aussi parce qu'ils doivent composer avec leurs propres croyances.

Étant susceptibles de rencontrer des familles homoparentales dans leur pratique, mais aussi parce qu'à travers leur travail et leur discours ils contribuent de façon active à l'évolution des attitudes, les psychologues apparaissent comme un élément majeur dans ce contexte de transformations sociétales. Or, la littérature scientifique sur le point de vue des psychologues dans ce domaine est quasiment inexistante. Cette étude a donc pour objectif de présenter des données issues d'une enquête comparative menée entre 2007 et 2009 auprès de psychologues français et québécois afin d'examiner leurs attitudes à l'égard de l'homoparentalité.

Avant d'aller plus loin, et sans entrer dans le détail et les étapes des dispositions légales prises par les deux pays au cours des années, il convient de rappeler qu'au moment du recueil de nos données, entre 2007 et 2009, en France le mariage entre personnes du même sexe n'était pas autorisé (il l'est depuis le 18 mai 2013) et qu'au Québec il existait une union civile depuis 2002 et que la définition du mariage civil y incluait les couples de même sexe depuis 2005. L'adoption

en tant que couple relève de la même comparaison : autorisée au Québec depuis 2002, elle était impossible en France puisque réservée aux célibataires et aux couples hétérosexuels mariés ; toutefois les personnes gaies et lesbiennes en couple pouvaient tenter d'entreprendre une démarche d'adoption en tant que célibataire, le plus souvent en dissimulant leur situation conjugale homosexuelle, démarche au terme de laquelle seul le partenaire ayant obtenu l'agrément le cas échéant devenait parent légal de l'enfant. La procréation médicalement assistée (PMA) n'était pas autorisée pour les couples de lesbiennes en France, alors qu'elle l'était depuis 2002 au Québec. Enfin, la GPA était interdite en France aux couples de même sexe comme à ceux de sexe différent (ce qui est encore le cas à l'heure actuelle) alors qu'elle était tolérée au Québec, encadrée simplement par une loi fédérale canadienne interdisant la rémunération de la gestatrice.

Revue de la littérature

L'examen des études empiriques sur l'homoparentalité (Vecho & Schneider, 2005) et la poursuite de ce premier travail nous ont permis de recenser près d'une trentaine d'articles consacrés à l'étude des attitudes de différents groupes sociaux à l'égard des parents gais et lesbiens et de leurs enfants. Ces études, nord-américaines, européennes ou australiennes, conduites à l'aide d'échelles d'attitudes, sont parues entre 1995 et 2013. Pour l'essentiel, elles ont été réalisées auprès d'étudiants en psychologie (Claxton-Oldfield & O'Neil, 2007 ; Crawford & Solliday, 1996 ; Fraser, Fish & McKenzie, 1995 ; Frias-Navarro & Monterde-I-Bort, 2012 ; King & Black, 1999a ; King & Black, 1999b ; Massey, Merriwether & Garcia, 2013 ; McLeod, Crawford & Zeichmeister, 1999 ; Rowlands & Lee, 2006 ; Rye, 2010), en travail social (Averett & Hedge, 2012 ; Camilleri & Ryan, 2006), en éducation à la santé (Maney & Cain, 1997), ou d'étudiants tout-venants (Sigillo et al., 2012 ; Troilo & Coleman, 2008). D'autres se sont intéressées à des populations tout-venantes (Becker, 2012 ; Dempsey & Critchley, 2010 ;

Hollekim, Slaatten & Anderssen, 2012) ou à des groupes professionnels spécifiques tels que des travailleurs sociaux (Jayaratne, Faller, Ortega & Vandervort, 2008 ; Ryan, 2000), des médecins et infirmières (Chapman, Watkins, Zappia, Combs & Shields, 2012), des enseignants du primaire et du secondaire (Bliss & Harris, 1999) ou encore des thérapeutes familiaux (Green, Murphy, Blumer & Palmanteer, 2009). Enfin, seule une étude a été conduite auprès de psychologues (Crawford, Jordan, McLeod & Zamboni, 1999) et une autre auprès de psychologues scolaires (Choi, Thul, Berenhaut, Suerken & Norris, 2005).

Les études les plus anciennes, notamment celles conduites auprès d'étudiants en psychologie, convergent vers la mise en évidence d'une représentation relativement déficitaire du modèle homoparental : ils sont moins favorables à l'adoption d'enfants par des couples gais et lesbiens que par des couples hétérosexuels (Crawford et al., 1996), de même qu'ils apparaissent réservés lorsqu'il s'agit d'attribuer la garde d'un enfant lorsqu'un parent est homosexuel (Fraser et al., 1995) ; les enfants de parents gais et lesbiens sont perçus comme davantage en détresse psychologique et confus du point de vue de leur identité sexuée et de leur orientation sexuelle (King et al., 1999a ; McLeod et al., 1999), ou ayant des relations sociales plus difficiles que les autres enfants (Bliss et al., 1999). Plus récemment, plusieurs auteurs s'accordent à dire que cette représentation déficitaire marque le pas : par exemple, dans l'étude de Claxton-Oldfield et al. (2007), les familles recomposées de mères lesbiennes sont jugées par les étudiants en psychologie plus sécurisantes que les familles recomposées hétérosexuelles ; dans l'étude de Camilleri et al. (2006), les étudiants en travail social ne montrent pas de différence significative dans leur opinion quant à l'adoption d'enfant par des couples gais, lesbiens ou hétérosexuels ; dans l'étude de Green et al. (2009), les thérapeutes familiaux montrent globalement une attitude positive à l'égard des familles gaies et lesbiennes. D'autres études récentes montrent des attitudes plutôt

favorables aux couples gais et lesbiens (par exemple Averett et al., 2012 ; Massey et al., 2013 ; Rye et al., 2010).

Un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques des populations sollicitées apparaissent liées aux attitudes à l'égard de l'homoparentalité, comme elles le sont d'ailleurs avec les attitudes à l'égard de l'homosexualité. Ainsi, par rapport aux femmes, les hommes présagent plus de problèmes pour les enfants (Frias-Navarro et al., 2012 ; Hollekim et al., 2012 ; King et al., 1999a), ils sont moins favorables à l'adoption par des couples gais et lesbiens (Ryan, 2000 ; Rye et al., 2010), moins à l'aise dans les interactions avec les familles homoparentales (Maney et al., 1997), notamment féminines (Green et al., 2009), ou encore évaluent moins favorablement les compétences parentales des couples de même sexe que celles des autres couples (Massey et al., 2013). En outre, plus les participants sont âgés, moins ils sont à l'aise avec l'homoparentalité et moins ils y sont favorables (Averett et al., 2012 ; Becker, 2012 ; Dempsey et al., 2010 ; Hollekim et al., 2012), et plus leur niveau de religiosité est élevé, moins ils sont favorables à l'accès à la parentalité pour les couples gais et lesbiens (Becker, 2012 ; Chapman et al., 2012 ; Crawford et al., 1996 ; Dempsey et al., 2010 ; Hollekim et al., 2012 ; Maney et al., 1997 ; Sigillo et al., 2012). Les participants les plus homophobes (Fraser et al., 1995), les moins diplômés (Becker, 2012 ; Dempsey et al., 2010) ou se définissant comme politiquement à droite ou républicains (plutôt qu'à gauche ou démocrates) sont moins favorables que les autres (Becker, 2012 ; Dempsey et al., 2010 ; Hollekim et al., 2012 ; Sigillo et al., 2012). Les hommes qui pensent que l'homosexualité est acquise sont moins susceptibles d'accepter de se marier avec une femme dont la mère serait lesbienne que ceux qui pensent que l'homosexualité est innée (King et al., 1999b). De la même façon, les individus qui pensent que l'homosexualité est acquise et non innée sont moins confiants quant au développement des enfants et quant aux compétences parentales des couples gais et lesbiens (Frias-Navarro et al.,

2012 ; Rye et al., 2010). Notons enfin que les afro-américains sont moins favorables que les caucasiens au placement d'un enfant auprès de couples gais ou lesbiens qu'auprès de couples hétérosexuels (Jayaratne et al., 2008 ; Ryan, 2000) et que les personnes qui ont suivi une formation sur l'homoparentalité sont plus favorables que les autres à l'égard de l'adoption par des couples gais et lesbiens (Ryan, 2000).

Nous l'avons dit, les études auprès des psychologues sont rares. L'étude de Crawford et al. (1999) porte sur l'attitude de 388 psychologues américains (âgés de 31 à 77 ans ; 66% sont des femmes) vis-à-vis de l'adoption par des couples gais et lesbiens. Elle repose sur une méthodologie expérimentale : les auteurs ont soumis le profil d'un couple hétérosexuel candidat à l'adoption à une moitié de l'échantillon, l'autre moitié ayant à évaluer un profil comportant les mêmes informations, à la différence près que le couple présenté était composé de deux hommes ou de deux femmes. À l'intérieur de chacune de ces deux conditions expérimentales, les auteurs ont fait également varier le sexe de l'enfant à adopter. Globalement, les psychologues se sont révélés plutôt favorables à la candidature des couples gais et lesbiens. Les résultats vont globalement dans le sens de ceux évoqués plus haut : les psychologues ayant une pratique religieuse régulière sont significativement plus réservés quant à la situation des couples gais et lesbiens que ceux qui n'en ont pas ou quasiment pas, et ce du point de vue de l'apprentissage de valeurs appropriées aux enfants, de la négligence affective des parents, des abus sexuels subis par les enfants, et de la qualité de parent. Ainsi, ces psychologues sont significativement moins susceptibles de recommander l'adoption pour les gais et lesbiennes que les non pratiquants. La question de l'étiologie de l'homosexualité intervient également : les psychologues pour lesquels l'homosexualité est un choix recommandent significativement moins l'adoption pour les couples gais et lesbiens que ceux qui ne le pensent pas, et ils s'appuieraient d'après les auteurs sur l'idée

que les gais et lesbiennes violeraient sciemment un système de valeur fondé notamment sur l'hétérosexualité.

L'étude de Choi et al. (2005) délivre des informations complémentaires : menée à l'aide d'échelles d'attitudes à l'égard des parents gais et lesbiens auprès de 267 psychologues scolaires américains (66% ont entre 40 et 60 ans, 76% sont des femmes, 14% sont intervenus auprès de parents gais et lesbiens et 49% auprès d'enfants de parents gais et lesbiens), elle indique que les attitudes sont en moyenne plutôt positives, mais les femmes ainsi que les psychologues ayant une expérience professionnelle de moins de 5 ans ont une attitude plus positive envers les parents gais et lesbiens que, respectivement, les hommes et les psychologues ayant une plus longue expérience, alors que l'âge ne montre pas de lien significatif. Enfin, ceux qui ont déjà suivi une formation ou un enseignement relatif à l'homoparentalité ont une attitude plus positive que ceux qui n'en n'ont pas bénéficié, et ceux qui ont de l'expérience professionnelle auprès des familles homoparentales ont eux aussi une attitude plus favorable que les autres. On peut regretter ici que la question du lien entre l'exposition personnelle, et non professionnelle, aux familles homoparentales et l'attitude envers l'homoparentalité n'ait pas été examinée. Toutefois la littérature scientifique nous livre une information indirecte puisque l'hypothèse selon laquelle les individus en contact avec des personnes homosexuelles présentent moins de préjugés envers l'homosexualité que les autres, a été validée à plusieurs reprises (pour une méta-analyse voir Smith, Axelton & Saucier, 2009).

Questions de recherche

L'intérêt de la comparaison entre psychologues québécois et français réside dans l'articulation entre leurs caractéristiques communes et divergentes. Le Québec, province canadienne, et la France, pays européen, présentent deux points communs intéressants dans le cadre de notre démarche : ils sont marqués par une évolution générale de longue durée des

mentalités, de plus en plus favorables à l'homoparentalité ; ce sont aussi deux pays francophones, ce qui facilite d'un point de vue méthodologique l'utilisation d'outils d'évaluation en vue d'une approche comparative. Concernant les divergences, rappelons d'abord les différences au plan du contexte légal mentionnées au moment du recueil de nos données (mariage, adoption conjointe et insémination autorisés au Québec et interdits en France) dont les transformations scandent les situations propres à chaque pays sans invalider pour autant l'évolution mentionnée ci-dessus ; soulignons ensuite les différences d'approches théoriques d'un grand nombre de praticiens du champ de la santé mentale ou de l'intervention socioéducative, la France étant marquée par le poids du courant psychanalytique, longtemps dominant, alors que le Québec est davantage marqué par les modèles comportementalistes et éco-systémiques.

Dans une démarche exploratoire, nous essaierons pour l'essentiel de répondre à deux questions : observe-t-on une différence d'attitudes entre les psychologues de France et ceux du Québec ? Existe-t-il un lien entre les attitudes envers l'homoparentalité d'une part, et certaines variables sociodémographiques et professionnelles d'autre part ? Enfin, étant donné les débats reliés à la légalisation récente du mariage entre personnes de même sexe en France et la légalisation des modes d'accès à la parentalité chez les personnes gaies et lesbiennes tant en France qu'au Québec, nous accorderons une attention particulière aux attitudes des psychologues relatives aux aspects légaux de l'homoparentalité.

Méthodologie

Participants et procédure

Les données examinées ici ont été recueillies entre 2007 et 2009. En France, les participants ont été sollicités de deux façons : le questionnaire a été remis aux 1500 participants du colloque francophone « Psychologie et la psychopathologie de l'enfant : 30 ans de clinique, de recherches et de pratiques » organisé en octobre 2007 par la Fédération Française des Psychologues et de

Psychologie (FFPP) ; d'autre part, le questionnaire a été envoyé sur la liste de diffusion de la FFPP à laquelle sont, pour l'essentiel, inscrits des psychologues exerçant en France, qu'ils soient ou non adhérents de la FFPP. Le questionnaire a été rempli de façon anonyme par 296 participants, mais l'échantillon final a été réduit à 275 participants se déclarant psychologues et hétérosexuels, ce afin de conserver les mêmes critères d'inclusion que dans les études antérieures recensées. Au Québec, les psychologues ont été sollicités par l'intermédiaire de l'Ordre des Psychologues du Québec, qui a diffusé le questionnaire auprès de ses membres. Le questionnaire a été complété en ligne par 601 répondants canadiens et l'échantillon final a été réduit à 277 participants en ne retenant pour nos analyses que ceux qui résident dans la province du Québec et se déclarent psychologues et hétérosexuels. Soulignons qu'au moment du recueil de ces données, ces deux organisations professionnelles n'avaient pas pris de position officielle sur la question du mariage entre personnes de même sexe et de l'homoparentalité¹.

Le Tableau 1 résume les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participants selon leur pays. En plus des statistiques descriptives, des tests t et des tests de χ^2 ont été conduits respectivement pour les variables continues et les variables catégorielles, afin de déterminer les différences significatives entre les deux pays.

Insérer tableau 1

Les deux groupes de psychologues présentent plusieurs différences significatives du point de vue de leurs caractéristiques sociodémographiques et professionnelles : il apparaît que

¹ Notons que si les organisations de psychologues en France n'ont pas pris position sur ces questions, l'Ordre de psychologues du Québec – sans qu'il s'agisse de position réellement officielle – a publié un article de synthèse favorable à l'homoparentalité (Rail & Roussy, 2011).

l'échantillon de psychologues québécois, comparativement à l'échantillon de psychologues français, comprend une plus grande proportion d'hommes, est plus âgé, vit davantage dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants, est davantage en couple et sans enfant, est davantage croyant, a davantage d'enfants de familles homoparentales dans son entourage proche, a une expérience professionnelle plus longue, recourt moins au cadre psychanalytique et a été davantage sensibilisé au thème de l'homoparentalité, à travers des formations par exemple.

Mesures

Caractéristiques démographiques et professionnelles

Un premier questionnaire comportait une série d'items relatifs à diverses informations sociodémographiques (sexe, âge, zone d'habitation, statut marital, statut conjugal, statut de parent, croyance religieuse, présence parmi l'entourage de personnes gaies et lesbiennes, de parents gais et lesbiens ou d'enfants de parents gais et lesbiens) ou de nature professionnelle (nombre d'années d'expérience professionnelle, expérience professionnelle auprès des familles homoparentales, formation / sensibilisation à l'homoparentalité, cadre théorique).

Attitudes envers l'homoparentalité

La mesure des attitudes envers l'homoparentalité comportait trois parties : la première consistait en 25 items pour partie inspirés des études ayant antérieurement exploré l'attitude des psychologues à l'égard de l'homoparentalité. Pour chaque item, le répondant devait indiquer son degré d'accord avec l'assertion présentée, à partir d'une échelle de type Likert en 5 point (de 1 = "pas du tout d'accord" à 5 = "complètement d'accord") ; la seconde partie était notamment composée d'items relatifs à l'existence, du point de vue des répondants, de difficultés développementales spécifiques aux enfants élevés dans ce contexte, ainsi qu'à l'existence de risques spécifiques aux différents modes d'accès à la parentalité pour les gais et les lesbiennes ; la troisième partie présentait un encart permettant au participant de laisser un commentaire libre

relatif au questionnaire ou à l'homoparentalité (ces commentaires ne seront pas analysés ici). Des adaptations mineures de vocabulaire ont été effectuées pour certains items de la version québécoise (par exemple le terme *gay* a été remplacé par *gai*).

Une analyse de la structure factorielle des 25 items de la première partie du questionnaire en version française a permis de mettre en évidence 3 facteurs présentant une homogénéité interne suffisante (pour le détail des résultats de l'analyse, voir Vecho & Schneider, 2012). Un facteur "Aptitude Parentale" (AP) représentant l'attitude à l'égard de l'aptitude parentale des parents gais ou lesbiens (exemple : « *Le mode de vie des parents homosexuels ne leur permet pas d'être attentifs aux besoins de leurs enfants* »); il est composé de 5 items. Un deuxième facteur "Développement de l'Enfant" (DE) représentant les croyances à l'égard du développement des enfants élevés au sein d'une famille homoparentale (exemple : « *les enfants de couples gais et lesbiens ont du mal à se situer par rapport à la différence des sexes* ») ; il est composé de 6 items. Un troisième facteur "Légalisation de l'Accès à la Parentalité" (LAP) représentant l'attitude à l'égard de la légalisation de l'accès à l'adoption, à l'IAD et à la GPA pour les couples gais et lesbiens² (exemple : « *Lorsque les enquêtes préliminaires donnent lieu à un avis favorable, un couple d'hommes gais doit pouvoir adopter* ») ; il est composé de 5 items. Une analyse factorielle confirmatoire réalisée à partir des données recueillies auprès des psychologues québécois a démontré la même structure en 3 facteurs, chacun présentant une homogénéité interne satisfaisante (AP : α de Cronbach = .65 ; DE : α de Cronbach = .93 ; LAP : α de Cronbach = .90). Pour chacune de ces échelles, le score correspond à la moyenne des scores aux items qui la constituent (voir Vecho & Schneider, 2012). Plus le score est élevé, plus l'attitude des participant(e)s est positive à l'égard de la dimension considérée.

² L'échelle LAP n'inclut pas la reconstitution homoparentale, le recours à un donneur connu et la coparentalité dans la mesure où leur accès ne nécessite pas de disposition légale spécifique.

Résultats

Différences des attitudes en fonction du pays

Le tableau 2 présente les statistiques descriptives pour les 3 échelles d'attitudes. Il révèle que la moyenne de chaque échelle se situe au-dessus de la modalité de réponse centrale (3 = moyennement d'accord), ce qui indique pour les deux groupes des attitudes positives, et même très positives en ce qui concerne les aptitudes parentales des personnes gais et lesbiennes.

L'examen des corrélations entre les 3 échelles tous pays confondus révèle par ailleurs qu'elles sont significativement et positivement liées deux à deux (AP*DE : $r(551) = .50, p < .001$; AP*LAP : $r(551) = .48, p < .001$; DE*LAP : $r(550) = .59, p < .001$).

Une analyse multiple de la variance (Manova) avec le pays comme variable indépendante et les 3 scores d'attitude en variables dépendantes (VD) s'est révélée significative ($F(1,548) = 28.03, p < .001$). Des analyses univariées mettent en évidence des différences significatives entre les deux groupes pour chacune des VD (Tableau 2) : à chaque fois, le groupe de psychologues québécois présente une attitude plus positive que le groupe de psychologues français, plus encore au niveau de l'échelle LAP que des deux autres.

Insérer tableau 2

Afin d'examiner plus finement le point de vue des psychologues sur la légalisation des modes d'accès à la parentalité (LAP), nous avons conduit une analyse spécifique pour chacun d'eux. Les résultats sont présentés dans le Tableau 3.

 Insérer tableau 3

Cette analyse item par item indique d'abord que les psychologues des deux groupes sont davantage favorables à la légalisation de l'adoption (que ce soit par un couple gai ou un couple lesbien) qu'à celle de l'IAD (que ce soit avec donneur connu ou anonyme), et que la GPA est la méthode à laquelle ils sont le moins favorables. Ensuite, d'après les tests de χ^2 réalisés, les psychologues québécois sont significativement plus favorables que les psychologues français à la légalisation des modes d'accès à la parentalité, quel que soit ce mode (d'après la modalité « d'accord », adoption : près de 80 % des québécois, 65% des français ; IAD : plus de 60 % des québécois, moins de 40% des français ; GPA : près de 48% des québécois, 24% des français).

Nous avons également demandé aux psychologues d'indiquer, pour chaque mode d'accès à l'homoparentalité, si ce dernier présentait un risque pour l'enfant (cf. Tableau 4).

Le seul mode d'accès qui ne distingue pas les psychologues des deux pays est la reconstitution homoparentale. Pour tous les autres, les psychologues français perçoivent plus de risques que les psychologues québécois. Indépendamment de ces différences de niveau de risque perçu, on constate que pour les psychologues québécois comme pour les psychologues français l'adoption est perçue comme la situation la moins à risque. Dans chacun des deux groupes, la coparentalité et la GPA sont perçues comme les situations les plus à risque, situations auxquelles s'ajoute l'IAD chez les psychologues français.

 Insérer tableau 4

Prédiction des attitudes envers la légalisation des modes d'accès à la parentalité

Afin d'examiner la contribution des variables à la variance des attitudes envers la légalisation des modes d'accès à la parentalité, nous avons conduit une analyse de régression linéaire multiple pas à pas dans laquelle les scores aux échelles AP et DE ainsi que le pays des participants ont été entrés simultanément comme prédicteurs dans un premier bloc pour les contrôler, tandis que les variables sociodémographiques et professionnelles ont été entrées dans un second bloc. Dans la mesure où les variables « Age » et « Années d'expérience professionnelle » présentent un problème de colinéarité ($r = .75, p < .001$), seule la première variable a été entrée dans le modèle (Tableau 5). L'analyse des Facteurs d'Inflation de la Variance, compris ici entre 1,1 et 1,5, indique que les variables entrées dans ce modèle ne présentent pas de problème de multicollinéarité.

Insérer tableau 5

Cette analyse aboutit à un modèle présentant un assez bon pouvoir prédictif ($R^2 = .44, F(1,483) = 76.62, p < .001$) dans lequel 5 prédicteurs contribuent significativement à expliquer la variance de la variable LAP. Un prédicteur s'avère particulièrement important ici : l'attitude des psychologues à l'égard du développement des enfants de familles homoparentales ($\beta = .45, p < .001$: plus elle est positive, plus ils sont favorables à la légalisation des modes d'accès à la parentalité). Vient ensuite l'attitude envers les aptitudes parentales des personnes gaies et lesbiennes ($\beta = .20, p < .001$: plus l'attitude des psychologues est positive, plus ils sont favorables à ce qu'on permette légalement aux personnes gaies et lesbiennes de devenir parent), le pays ($\beta = -.19, p < .001$: les psychologues québécois sont plus favorables que les français), l'âge ($\beta = -.08, p < .05$: plus les psychologues sont âgés, moins leurs attitudes sont positives) et enfin le cadre théorique psychanalytique ($\beta = -.09, p < .05$: ceux qui n'y ont pas recours ont des

attitudes plus positives que ceux qui y ont recours). Deux résultats qui présentent seulement une tendance à la significativité méritent toutefois d'être soulignés : les psychologues croyants au plan religieux ont des attitudes moins positives que ceux qui ne le sont pas ($\beta = -.06, p < .10$), et les psychologues qui ont des contacts avec des personnes homosexuelles ont des attitudes plus positives que ceux qui n'en ont pas ($\beta = .06, p < .10$).

Discussion

Notre premier objectif était d'examiner les différences d'attitudes des psychologues français et québécois à l'égard de l'homoparentalité. Nous commencerons donc par synthétiser les caractéristiques essentielles des différences observées. Pour essayer de les comprendre, nous examinerons ensuite le poids des variables sociodémographiques et culturelles prises en compte dans cette enquête. Certaines d'entre elles se révèlent sans effet statistiquement significatif sur les attitudes envers la légalisation des modes d'accès à la parentalité. La contribution – parfois modeste – de telle(s) autre(s) mérite attention et s'inscrit dans un questionnement plus général auquel invite cette comparaison des attitudes et les facteurs d'évolution que l'on pourrait en inférer et que nous reprendrons en conclusion.

Les attitudes des psychologues, et des psychologues français et québécois

Globalement les attitudes des psychologues se sont révélées favorables, voire très favorables. Notons d'emblée que, pareillement à nombre d'études sur les attitudes, notre échantillonnage est non probabiliste et que le mode de diffusion du questionnaire ne nous permet pas d'estimer le pourcentage de participants parmi les psychologues ayant reçu notre sollicitation par voie électronique. Il est donc possible que l'enquête ait intéressé les psychologues qui se sont sentis concernés par les situations homoparentales, soit parce qu'elles sont présentes dans leur entourage, soit parce qu'ils y ont été confrontés dans leur pratique et qu'ils ont souhaité en témoigner. En atteste la proportion de participants qui indiquent avoir déjà eu une expérience

professionnelle auprès de familles homoparentales (31 % des psychologues français et 39% des psychologues québécois), proportion sans doute plus élevée qu'au sein de la population générale des psychologues. Néanmoins, nous avons pu observer que les premiers présentaient des scores significativement inférieurs aux seconds au plan des attitudes envers la légalisation de l'accès à la parentalité. Ces résultats demandent toutefois à être nuancés au regard de la marginalité de ces différences concernant les aptitudes parentales et le développement de l'enfant ; la différence concernant les risques pour l'enfant afférents aux différents modes d'accès à la parentalité apparaît plus élevée. Soulignons donc d'abord que les psychologues interrogés apparaissent dans l'ensemble plutôt convaincus de l'aptitude des couples gais et lesbiens à être parents, et confiants quant au développement de leurs enfants. Des positions plus spécifiques apparaissent lorsqu'on analyse chacun des modes d'accès à la parentalité : à l'exception de la recomposition, les différences entre psychologues français et québécois sont patentes concernant tous les modes d'accès ; et elles sont plus importantes pour la PMA et la GPA que pour l'adoption.

La recomposition homoparentale est le seul mode qui ne met pas en évidence de différences entre pays, elle concerne environ le quart des psychologues. Chez les québécois, la coparentalité et la GPA apparaissent proches de ce taux alors que les autres modes apparaissent sensiblement moins à risque. Pour les français, seule l'adoption apparaît moins à risque que la recomposition homoparentale, mais plus à risque que pour les psychologues québécois, alors que tous les autres modes sont considérés comme nettement plus à risque que pour les psychologues québécois (plus du tiers à un peu moins de la moitié des répondants).

L'adoption apparaît pour tous comme la situation la moins à risque. On peut sans doute faire une double hypothèse : d'une part l'adoption peut apparaître comme offrant plus de garanties dans la mesure où elle est l'objet de procédures de « contrôle » qui impliquent enquêtes sociales et psychologiques. Elle apparaît ensuite sans doute plus « évidente » au sens où elle

répond au besoin d'un enfant préexistant à la demande parentale et qui est en attente de famille. Elle apparaît au final plus proche d'un modèle classique de famille socialement construite.

Les situations sont perçues comme étant plus à risque lorsqu'elles impliquent l'intervention d'un tiers lors de la conception de l'enfant et que le tiers apparaît présent et « nombreux » : tiers fantasmatique inconnu (IAD sans donneur connu), tiers connu mais non impliqué dans les relations réelles (IAD avec donneur connu), présence du tiers dans la réalité (GPA et coparentalité). Cette amplification apparaît progressive chez les psychologues québécois et elle est marquée chez psychologues français par une transition plus nette entre recombinaison homoparentale et adoption d'une part, et IAD et GPA d'autre part. Le lien entre perception des familles homoparentales et modalités de leur construction peut être mis en regard d'une part avec une recherche (Fraïssé, 2012) portant sur les représentations d'étudiants français qui « conçoivent » d'autant mieux les couples homoparentaux que ceux-ci se rapprochent du modèle nucléaire, d'autre part avec une recherche portant sur le lien grand-parental (Gross, 2009) montrant que, chez les grands-parents, l'acceptation de l'homoparentalité de leur enfant est d'autant plus marquée que le couple homoparental se rapproche du modèle bio-conjugal classique. Ce ne serait au final pas tant la différence des sexes qui pose question que la diversité et la complexité des modèles familiaux de référence. Cette hypothèse aurait pu être examinée à l'aune de ce que les psychologues pensent du recours à ces différentes méthodes par les couples hétérosexuels, mais ces données n'ont pas été recueillies ici.

Le poids des variables sociodémographiques, professionnelles, AP et DE

Nous avons dit plus haut que des études avaient montré que les attitudes envers l'homoparentalité étaient différentes selon le sexe des participants, le fait qu'ils soient en couple ou qu'ils aient des enfants, ou encore l'existence de contacts personnels avec des familles homoparentales. Dans notre analyse de la variance des attitudes envers la légalisation des modes

d'accès à la parentalité, le poids de ces variables est nul. En revanche, comme dans les études antérieures, nous observons que, au-delà de la variance expliquée par le pays et les attitudes envers les aptitudes parentales et le développement des enfants des personnes gaies et lesbiennes, les psychologues plus âgés sont moins ouverts à la légalisation de l'accès à la parentalité pour les couples de même sexe. Il semble donc, si l'on considère ces variables dans leur ensemble, que les facteurs qui apparaissent contribuer aux attitudes envers la légalisation de l'homoparentalité tiennent à des caractéristiques culturelles ou sociologiques de longue durée (générations, croyance religieuse, caractéristiques de l'environnement relationnel, mais aussi cadre théorique de référence) plutôt qu'à la spécificité d'une expérience professionnelle. Les psychologues sur ce point apparaissent davantage influencés par leur cadre conceptuel de référence que par la rencontre avec les familles elles-mêmes ou par des formations ou des sensibilisations spécifiques aux problématiques des familles homoparentales, mais nous reviendrons sur ce point au paragraphe suivant. La question des contacts professionnels avec des familles homoparentales peut être discutée : Choi et al. (2005) ont montré que les psychologues scolaires ayant rencontré des familles homoparentales dans leur pratique avaient des attitudes plus positives que les autres à l'égard des parents gais et lesbiens. À nouveau, notre travail présente ici une limite puisque nous ne disposons que d'une mesure générale concernant l'existence ou non de telles expériences, sans qu'il soit possible d'en connaître la nature, la fréquence ou encore les problématiques pour lesquelles les familles consultaient. Concernant les courants théoriques et leur influence, rappelons que la France se singularise par des positions souvent très critiques qui ont d'abord dominé chez les psychanalystes les plus médiatisés sur la question de l'homoparentalité. Peu d'éléments permettaient toutefois d'affirmer que ce point de vue était représentatif de l'ensemble des psychanalystes. Sans être plus pessimistes que les autres quant aux aptitudes des parents et au devenir de leurs enfants, les psychologues de notre étude se

référant à la psychanalyse se montrent un peu moins favorables à la légalisation des modes d'accès à la parentalité. Évaluer dans quelle mesure l'influence du facteur ici observée renvoie au modèle psychanalytique lui-même et à la diversité de ses courants ou à la large médiatisation qu'ont fait certains auteurs d'un usage normatif de ce modèle dépasse les possibilités offertes par nos données, d'autant que nous ne sommes pas en mesure d'identifier les courants psychanalytiques, sans doute divers, dans lesquels s'inscrivent ces psychologues afin d'en examiner l'influence. Il convient de souligner d'ailleurs que nombre de psychologues qui ont recours à la psychanalyse n'y ont pas recours de façon exclusive ; la pluralité des courants et modèles théoriques permet très probablement dans la pratique d'en relativiser le caractère potentiellement normatif. Des études ultérieures pourraient se pencher sur cette question.

Enfin, au-delà de ces variables, il apparaît clairement que l'attitude des psychologues à l'égard de la légalisation des modes d'accès à la parentalité pour les couples de même sexe est sous-tendue par leur confiance dans le développement des enfants élevés dans ces contextes et l'aptitude parentale de leurs parents, les psychologues les plus confiants étant plus ouverts à une évolution juridique favorable à l'homoparentalité.

Vers « l'explication » des différences entre pays : une transformation anthropologique continue dont les psychologues rendent compte

Nous avons vu plus haut que les psychologues français apparaissent moins favorables à l'homoparentalité que les québécois et qu'ils perçoivent toujours un risque supérieur pour l'enfant, sauf dans le cas de la recombinaison homoparentale. Ces différences en fonction du pays ne peuvent que très partiellement être expliquées par les spécificités sociodémographiques des deux groupes puisque le pays d'origine reste un prédicteur significatif de chacune des trois échelles d'attitudes lorsque toutes les autres variables sont contrôlées.

Dès lors comment analyser les différences aux échelles ? Considérons d'abord la différence découlant du contexte légal spécifique à chacun des deux pays. Si nous avons pointé le caractère finalement faiblement prédictif d'un grand nombre de nos variables, revenons sur une observation essentielle des analyses de régression: la conviction du développement harmonieux des enfants est corrélée avec l'attitude favorable envers la légalisation des moyens d'accès à la parentalité. Nous ne pouvons trancher quant au sens de la causalité : est-ce que, convaincus du faible risque pour l'enfant, les psychologues sont plus ouverts à l'accès à la parentalité, ou bien leur souci d'ouverture les amène-t-il à se convaincre du faible risque ? Si les psychologues sont en moyenne plutôt convaincus du faible risque, les québécois le sont davantage que les français et plus ouverts au plan légal, au sein d'un pays qui s'est montré plus précocement « tolérant ».

Considérons ensuite un facteur culturel général : est-ce l'effet d'une diffusion des travaux sur l'homoparentalité plus importante au Québec ? D'une déstigmatisation des familles homoparentales plus ancienne ? Une partie de la réponse pourrait trouver appui sur la prise en compte des attitudes comparées des populations de façon plus générale, données dont nous ne disposons pas ici de façon fiable. Si l'on s'en tient aux données disponibles pour notre étude notons que nous n'avons pas observé d'effet de la sensibilisation/formation ; mais l'item est général, il ne permet pas d'apprécier le type de sensibilisation ; il peut s'agir de lectures personnelles, d'un travail au cours du cursus ayant eu comme support un texte sur l'homoparentalité... donc peut-être des réalités différentes selon les psychologues. Notons cependant que d'autres études (Ryan, 2000 ; Choi et al., 2005) ont montré les effets positifs de formations sur les attitudes d'acceptation. Il est donc possible, au-delà de nos propres résultats, que les québécois, et en particulier les psychologues québécois, aient été l'objet d'une sensibilisation plus marquée.

Rappelons au final que nos données ont porté sur des comparaisons d'attitudes et qu'en soi elles n'autorisent pas directement le constat d'une évolution. Elles permettent cependant d'en faire l'hypothèse. La multiplicité des modestes indices de changement semble plaider en faveur d'une évolution globale des attitudes qui contribue aux transformations anthropologiques vis-à-vis de l'homoparentalité, touchant progressivement la diversité des modes de filiation. Les transformations des attitudes relèvent de relations dynamiques complexes entre évolution législative, construction, diffusion et appropriation des connaissances, revendications d'individus ou de groupes. Les phases de transition peuvent être marquées par des crises plus ou moins fortes et selon les dispositions propres à chaque pays, selon par exemple le poids accordé à la conjugalité vs la filiation. Les psychologues sont inscrits dans un système de pensée générale, que leurs connaissances et leurs pratiques conduisent d'une part à nourrir et d'autre part à intégrer sans doute plus rapidement que l'ensemble de la population, mais sans pour autant émerger comme un groupe réellement spécifique aux caractéristiques saillantes. Mais il apparaît une sorte d'indicateur : le lien entre le risque perçu pour l'enfant et l'acceptation des modifications législatives d'accès à la parentalité.

Cet indicateur d'hypothèse offre des perspectives d'observation et de recherche futures. En France le mariage et l'adoption sont autorisés pour les couples de même sexe depuis mai 2013 : les différences observées entre psychologues québécois et français persisteront-elles dans quelques années ? La comparaison a porté ici sur deux pays : elle justifie une approche comparative de plus grande ampleur entre pays qui adoptent progressivement des modèles d'ouverture vis-à-vis de l'homoparentalité ou s'interrogent sur une évolution possible.

Références

- Averett, P. E., & Hegde, A. (2012). School social work and early childhood student's attitudes toward gay and lesbian families. *Teaching in Higher Education, 17*(5), 537-549.
- Becker, A. B. (2012). What's marriage (and family) got to do with it? Support for same-sex marriage, legal unions, and gay and lesbian couples raising children. *Social Science Quarterly, 93*(4), 1007-1029.
- Bliss, G. K., & Harris, M. B. (1999). Teachers' views of students with gay or lesbian parents. *Journal of Gay, Lesbian, & Bisexual Identity, 4*(2), 149-171.
- Camilleri, P., & Ryan, M. (2006). Social work students' attitudes toward homosexuality and their knowledge and attitudes toward homosexual parenting as an alternative family unit: an Australian study. *Social Work Education, 25*(3), 288-304.
- Chapman, R., Watkins, R., Zappia, T., Combs, S., & Shields, L. (2012). Second-level hospital health professionals' attitudes to lesbian, gay, bisexual and transgender parents seeking health for their children. *Journal of Clinical Nursing, 21*(5-6), 880-887.
- Choi, H.-S., Thul, C. A., Berenhaut, K. S., Suerken, C. K., & Norris, J. L. (2005). Survey of school psychologists' attitudes, feelings, and exposure to gay and lesbian parents and their children. *Journal of Applied School Psychology, 22*(1), 87-107.
- Claxton-Oldfield, S., & O'Neil, S. (2007). Perceptions of gay and lesbian stepfamilies. *Journal of Divorce & Remarriage, 46*(3/4), 1-8.
- Crawford, I., McLeod, A., & Zamboni, B. D., Jordan, M. B. (1999). Psychologists' attitude toward gay and lesbian parenting. *Professional Psychology : Research and Practice, 30*(4), 394-401.

- Crawford, I., & Solliday, E. (1996). The attitudes of undergraduate college students toward gay parenting. *Journal of Homosexuality*, 30(4), 63-77.
- Crisp, C. (2005). Homophobia and use of gay affirmative practice in a sample of social workers and psychologists. *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 18(1), 51-70
- Dempsey, D., & Critchley, C. (2010). Comfort with use of assisted reproductive technologies (ART) for family formation by same-sex and heterosexual couples: a survey of Australian social attitudes. *Gay & Lesbian Issues & Psychology Review*, 6(2), 90-102.
- Festy, P. (2006). Le recensement des familles homoparentales. In A. Cadoret, M. Gross, C. Mécarý & B. Perreau (Eds.), *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques* (pp. 109-116). Paris: PUF.
- Fraïssé, C. (2012). La famille homoparentale, une représentation sociale émergente. *Bulletin de Psychologie*, 4(520), 337-350.
- Fraser, I. H., Fish, T. A., & McKenzie, T. M. (1995). Reactions to child custody decisions involving homosexual and heterosexual parents. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 27(1), 52-63.
- Frias-Navarro, D., & Monterde-i-Bort, H. (2012). A Scale on beliefs about children's adjustment in same-sex families: reliability and validity. *Journal of Homosexuality*, 59(9), 1273-1288.
- Green, M. S., Murphy, M. J., Blumer, M., & Palmanteer, D. (2009). Marriage and family therapists' comfort level working with gay and lesbian individuals, couples, and families. *American Journal of Family Therapy*, 37(2), 159-168.
- Gross, M. (2007). *L'homoparentalité. Que sais-je ?* (3^{ème} édition). Paris: Presses universitaires de France.

- Gross, M. (2009). Les grands-parents dans les familles homoparentales : entre lien biologique et lien social, *Politiques sociales et familiales*, 97, 41-50.
- Hollekim, R., Slaatten, H., & Anderssen, N. (2012). A nationwide study of Norwegian beliefs about same-sex marriage and lesbian and gay parenthood. *Sexuality Research & Social Policy: A Journal of the NSRC*, 9(1), 15-30.
- Jayarathne, S., Faller, K. C., Ortega, R. M., & Vandervort, F. (2008). African American and white child welfare workers' attitudes towards policies involving race and sexual orientation. *Children and Youth Services Review*, 30(8), 955-966.
- King, K., & Black, B. (1999a). College students' perceptual stigmatization of the children of lesbian mothers. *American Journal of Orthopsychiatry*, 69(2), 220-227.
- King, K., & Black, B. (1999b). Extent of relational stigmatization of lesbians and their children by heterosexual college students. *Journal of Homosexuality*, 37(2), 65-81.
- Maney, D., & Cain, R. (1997). Preservice elementary teachers' attitudes toward gay and lesbian parenting. *Journal of School Health*, 67(6), 236-241.
- Massey, S. G., Merriwether, A. M., & Garcia, J. R. (2013). Modern prejudice and same-sex parenting: shifting judgments in positive and negative parenting situations. *Journal of GLBT Family Studies*, 9(2), 129-151.
- McLeod, A. C., Crawford, I., & Zeichmeister, J. (1999). Heterosexual undergraduates' attitudes toward gay fathers and their children. *Journal of Psychology and Human Sexuality*, 11(1), 43-62.
- Ministère de la Famille et des Aînés du Québec (2011). *Portrait statistique des familles au Québec*. Retrieved from <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/portrait-statistique/Pages/index.aspx>.

- Rail, F.-R., & Roussy, A. (2011). L'homoparentalité, faits et croyances. *Psychologie Québec/Dossier*, 28(6), 28-31.
- Rault, W. (2009). La difficile mesure de l'homoparentalité, *Fiche d'actualité scientifique de l'INED*, 8. Retrieved from http://www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/fiches_actualite/difficile_mesure_homoparentalite.
- Rowlands, I., & Lee, C. (2006). Choosing to have children or choosing to be childfree : Australian students' attitudes towards the decisions of heterosexual and lesbian women. *Australian Psychologist*, 41(1), 55-59.
- Ryan, S. (2000). Examining social workers' placement recommendations of children with gay and lesbian adoptive parents. *Families in Society*, 81(5), 517-528.
- Rye, B. J., & Meaney, G. J. (2010). Self-defense, sexism, and etiological beliefs: predictors of attitudes toward gay and lesbian adoption. *Journal of GLBT Family Studies*, 6(1), 1-24.
- Sigillo, A. E., Miller, M. K., & Weiser, D. A. (2012). Attitudes toward nontraditional women using IVF: the importance of political affiliation and religious characteristics. *Psychology of Religion and Spirituality*, 4(4), 249-263.
- Smith, S., Axelson, A., & Saucier, D. (2009). The effects of contact on sexual prejudice: A meta-analysis. *Sex Roles*, 61(3/4), 178-191.
- Tasker, F. & Patterson, C. J. (2007). Research on gay and lesbian parenting: retrospect and prospect. *Journal of GLBT Family Studies*, 3(2/3), 9-34.
- Troilo, J., & Coleman, M. (2008). College student perceptions of the content of father stereotypes. *Journal of Marriage & Family*, 70(1), 218-227.
- Vecho, O., & Schneider, B. (2012). Attitudes des psychologues français à l'égard de l'homoparentalité. *Psychiatrie de l'Enfant*, 55(1), 269-292.

Vecho, O., & Schneider, B. (2005). Homoparentalité et développement de l'enfant : bilan de trente ans de publications. *Psychiatrie de l'Enfant*, XLVIII(1), 271-328.

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participants

	Pays				Test statistique
	Québec		France		
	N	% ou Moyenne (e-t)	N	% ou Moyenne (e-t)	
Sexe					$\chi^2 (1) = 4.32^*$
Femme	231	83	246	89	
Homme	46	17	29	11	
Age		39.89 (11.35)		35.67 (10.27)	$t (549) = 4.57^{***}$
Zone d'habitation					$\chi^2 (1) = 18.98^{***}$
< 200 000 hab	131	48	175	66	
≥ 200 000 hab	145	52	90	34	
En couple					$\chi^2 (1) = 4.22^*$
Oui	222	80	197	73	
Non	55	20	74	27	
Avec enfant					$\chi^2 (1) = 0.72$
Oui	115	41	124	45	
Non	162	59	151	55	
Croyance religieuse					$\chi^2 (1) = 8.72^{**}$
Croyant	125	45	89	33	
Non croyant	150	55	180	67	
Personnes gaies et lesbiennes dans l'entourage					$\chi^2 (1) = 0.44$
Oui	221	80	213	78	
Non	56	20	62	22	
Parents gais et lesbiens dans l'entourage					$\chi^2 (1) = 3.07$
Oui	96	35	76	28	
Non	181	65	198	72	
Enfants de parents gais et lesbiens dans l'entourage					$\chi^2 (1) = 24.42^{***}$
Oui	91	33	41	15	

Non	186	67	234	85	
Années d'expérience professionnelle		9.37 (9.98)		7.25 (8.49)	t (548) = 2.68**
Cadre théorique psychanalytique					$\chi^2 (1) = 92.98^{***}$
Oui	65	24	155	67	
Non	204	76	76	33	
Expérience professionnelles avec familles homoparentales					$\chi^2 (1) = 3.18$
Oui	107	39	79	31	
Non	170	61	174	69	
Formation / sensibilisation à l'homoparentalité					$\chi^2 (1) = 4.97^*$
Oui	40	14	23	8	
Non	237	86	251	92	

Note. La variable « *Cadre théorique psychanalytique* » indique le pourcentage de participants déclarant avoir recours à un cadre théorique psychanalytique dans leur pratique, indépendamment du fait qu'ils aient ou non recours à d'autres cadres théoriques.

*** $p < .001$. ** $p < .01$. * $p < .05$.

Tableau 2

Comparaison France vs Québec pour les 3 échelles d'attitudes envers l'homoparentalité

	Pays				<i>F</i>	ddl	Taille des effets (η^2)
	Québec (n = 277)		France (n = 273)				
	Moyenne	e-t	Moyenne	e-t			
Aptitude Parentale	4.79	0.36	4.69	0.44	7.46**	1, 548	.01
Développement de l'Enfant	4.19	0.81	4.03	0.84	3.82*	1, 548	.01
Légalisation de l'Accès à la Parentalité	3.80	1.03	3.20	1.04	46.14***	1, 548	.08

Note. Le score aux échelles peut varier entre 1 et 5.

*** $p < .001$. ** $p < .01$. * $p < .05$.

Tableau 3.

Degré d'accord des participants avec la légalisation des modes d'accès à la parentalité pour les couples gais et lesbiens

	Pays				χ^2 ^a
	Québec		France		
	N	%	N	%	
Adoption couple gai					14.76**
Pas d'accord	27	10	45	17	
Moyennement d'accord	30	11	50	18	
D'accord	220	79	174	65	
Adoption couple lesbien					20.05***
Pas d'accord	24	9	48	18	
Moyennement d'accord	25	9	45	17	
D'accord	228	82	177	65	
IAD donneur anonyme					41.69***
Pas d'accord	54	20	98	38	
Moyennement d'accord	40	14	60	24	
D'accord	183	66	98	38	
IAD donneur connu					36.36***
Pas d'accord	50	18	97	38	
Moyennement d'accord	60	22	67	26	
D'accord	167	60	92	36	
GPA					39.10***
Pas d'accord	78	28	132	52	
Moyennement d'accord	65	24	61	24	
D'accord	133	48	62	24	

Note. La modalité « Pas d'accord » correspond au regroupement des modalités d'origine « 1 = pas du tout d'accord » et « 2 = plutôt pas d'accord » ; la modalité « D'accord » correspond au regroupement des modalités d'origine « 4 = plutôt d'accord » et « 5 = complètement d'accord ».

^a degré de liberté = 2

*** $p < .001$. ** $p < .01$. * $p < .05$.

Tableau 4

Pourcentage des participants percevant un risque spécifique pour l'enfant selon le mode d'accès à l'homoparentalité

	Pays				χ^2 ^a
	Québec		France		
	N	%	N	%	
Recomposition homoparentale	72	26	50	23	<i>ns</i>
Coparentalité	78	28	80	37	4.39*
Adoption plénière	28	10	39	18	6.53**
IAD donneur anonyme	49	18	90	41	34.04***
IAD donneur connu	59	21	83	38	17.36***
GPA	79	28	105	48	20.55***

^a degré de liberté = 1

*** $p < .001$. ** $p < .01$. * $p < .05$.

Tableau 5
Régression linéaire multiple permettant de prédire la variable LAP à partir des variables DE, AP, sociodémographiques et professionnelles.

	B	Erreur standard	β	t	p
AP	.54	.11	.20	5.02	.000
DE	.59	.05	.45	11.44	.000
pays	-.40	.08	-.19	-4.78	.000
Cadre théorique psychanalytique	-.19	.08	-.09	-2.30	.022
Âge	-.01	.01	-.08	-2.16	.031
<i>Variables exclues</i>					
Sexe			.04	1.08	.282
Zone d'habitation			-.02	-.73	.467
En couple			.04	1.09	.277
Avec enfant			.03	.82	.411
Croyance religieuse			-.06	-1.85	.065
Expérience prof. avec familles homoparentales			-.02	-.43	.666
Personnes gaies et lesbiennes dans l'entourage			.06	1.88	.061
Parents gaies et lesbiens dans l'entourage			.03	.88	.377
Enfants de parents gaies et lesbiens dans l'entourage			.02	.62	.532
Formation / sensibilisation à l'homoparentalité			.01	.02	.987

Note. Les prédicteurs catégoriels entrés dans le modèle sont codés de la façon suivante : « Sexe » (0 = femme, 1 = homme) ; « zone d'habitation » (0 = inférieure à 200 000 habitants ; 1 = supérieure à 200 000 habitants) ; « croyance religieuse » (0 = non croyant ; 1 = croyant) ; « Personnes gaies et lesbiennes dans l'entourage », « Parents gaies et lesbiens dans l'entourage » et « Enfants de parents gaies et lesbiens dans l'entourage », « Cadre théorique psychanalytique », « Formation / sensibilisation à l'homoparentalité » (0 = non ; 1 = oui).